

Aux membres de la SNPI

Chardonne, le 20 mai 2021

Assemblée générale ordinaire par correspondance pour l'exercice 2020

Madame, Monsieur,

Les contraintes de la crise du COVID-19 n'ayant pas été toutes levées, votre Comité a décidé de tenir encore cette année, l'assemblée générale des membres de la Société Nautique de la Pichette exceptionnellement **sous forme d'assemblée « résiduelle physique » selon l'art. 6b al 2 de l'Ordonnance 2 COVID-19 du Conseil fédéral.**

Cette disposition spéciale permet aux sociétaires d'exercer leurs droits respectifs de votations sous forme écrite.

Par conséquent **la participation physique des membres n'est pas admise** et vous devez exercer vos droits au moyen du formulaire de vote annexé. Participent uniquement physiquement à cette assemblée le Comité lors de la séance fixée le lundi 7 juin 2021 pour le dépouillement des bulletins de vote.

Afin de faire valoir vos droits de sociétaire selon l'ordonnance Covid-19 vous devez envoyer votre bulletin de vote dûment rempli et signé, au moyen de l'enveloppe réponse annexée, au Président à son adresse, ou par mail info@snpi.ch,

d'ici au vendredi 4 juin 2021 à minuit.

Nous ne pourrions pas tenir compte des bulletins de vote arrivés après cette date et cette heure.

Lors de l'AG « physique réduite » un PV sera établi rendant compte du résultat des votes des membres par écrit ainsi que de ceux des personnes présentes mentionnées ci-dessus.

Ce PV sera envoyé aux membres par mail et à disposition sur notre site.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 octobre 2021 (annexé)
2. Rapport de gestion pour l'année 2021 (annexé)
 - 2.1 Comité
 - 2.2 Site internet – www.snpi.ch
 - 2.3 Régates
 - 2.4 Sortie bateaux – moteurs et voiliers
 - 2.5 Clubhouse
 - 2.6 Mutations
3. Comptes 2020 (annexés)
4. Vérification des comptes et rapport des vérificateurs des comptes (annexés)
5. Décisions relatives à : (bulletin de vote)
 - a) l'approbation (par écrit) du procès-verbal de l'AG du 26 octobre 2020
 - b) l'approbation (par écrit) du rapport de gestion de l'exercice 2020
 - c) l'approbation (par écrit) des comptes annuels de l'exercice 2020
 - d) la décision (par écrit) sur la décharge aux membres du Comité pour l'exercice 2020
6. Election statutaire (par écrit) des membres sortant du Comité, élu pour trois ans, soit :
Pierre-Alain Maïkoff Président, Sébastien Auger Vice-président et Marc Pulfer Webmaster.

Les documents destinés à l'information des membres selon Art. 856 CO, à savoir le rapport d'activités et le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 26 octobre 2020, sont à disposition pour consultation sur le site de la SNPI (www.snpi.ch) et annexé à cette convocation. Les comptes ainsi que le rapport des vérificateurs sont également joints à ce courrier.

Dans l'attente de recevoir votre bulletin de vote, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées ainsi que tous nos souhaits de santé. Et une excellente année de navigation.

Société Nautique de la Pichette

Le Président



P.-A. MAIKOFF

Annexes : Bulletin de vote
PV AG du 26 octobre 2020
Comptes 2020 et rapport des vérificateurs des comptes
Enveloppe réponse pré affranchie